Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 062-216207365-20261016-DELIB2026_50-AI

République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations

De la commune de SAILLY SUR LA LYS

Séance du 16 octobre 2026

***Date de la convocation* : 09 octobre 2026**
***Date d'affichage* : 09 octobre 2026**

L'an 2026 le vendredi 16 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sailly sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, la salle des Mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre-Luc RAVET, Maire.

Étaient Présents : M. **RAVET** Pierre-Luc - M **BARBAUX** Maxime- Mme **BLONDEL** Marie-Christine - Mme **BOUNOUA** Rachida - Mme **CALDI** Christine – Mme **CHEVALIER** Bernadette – M. **COTE** Alexandre – M. **COUSIN** Franck - M. **DEWILDE** Patrick – Mme **GAUDEFROY** Laëtitia - Mme **HERDIN** Andrée - M. **KNOCKAERT** Vincent – M. **LEFEBVRE** François – M. **LEIGNEL** David – Mme **MARTEAU** Martine – Mme **MASSELUS** Kelly — Mme **RICBOURG** Adeline – M. **RIZKI** Abdelhamid – Mme **RYCKEBUSCH** Cécile – Mme **TANGHE** Sophie – M. **TRIOUX CHEMIN** Sébastien – M **VERMERSCH** Olivier.

Absent(s) ayant donné procuration : M. **COLLET** Olivier a donné sa procuration au profit de M **KNOCKAERT** Vincent – Mme **DESROUSSEAUX** Anaïs a donné sa procuration au profit de M **TRIOUX CHEMIN** Sébastien – M. **DUPONT** Bruno a donné sa procuration au profit de Mme **HERDIN** Andrée – Mme **RUCKEBUSCH** Geneviève a donné sa procuration au profit de Mme **MARTEAU** Martine.

Absent(s) : M. **TEMPERMAN** Jean-Luc.

Secrétaire de séance :
A été nommé secrétaire : Madame Laëtitia ***GAUDEFROY***

***Nombre de membres du Conseil municipal* : 27**
***Nombre de membres présents* : 22**
***Nombre de membres votants* : 26**

Délibération n° 2026 – 50

Objet : Convention avec FOH pour le subventionnement de 19 logements locatifs sociaux (site avenue du Calvaire/rue des Akènes)

Vu les articles L 312-2-1 du CCH ET l.2311-7 du CGCT ;

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 062-216207365-20261016-DELIB2026_50-AI

Vu le plan local de l'habitat 2024-2030 approuvé en conseil communautaire le 2 juillet 2024 ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2024D141 du 2 juillet 2024 poursuivant le dispositif communautaire d'aide à la production de logements locatifs sociaux ;

Considérant que par a délibération susvisée la communauté de communes Flandre Lys a approuvé la poursuite d'une politique visant à subventionner la construction de logements locatifs sociaux sur le territoire des communes membres ;

Considérants que la projection pluriannuelle du PLH 2024-2030 amendée le 4 juin 2025 pour la commune de Sailly sur la Lys prévoit la construction de 242 logements locatifs
Sociaux pour un montant d'aide de 865 00€ ;

Considérant que les PLAI sont subventionnés à hauteur de 6000€/ logement et les PLUS/PLS à hauteur de 2700€/logement ;

Considérant que par la délibération communautaire susvisée du 2 juillet 2024 il a été convenu que la subvention communautaire serait versée directement aux communes une fois que celles-ci auront subventionné le bailleur social, ceci dans le but de minorer la pénalité à laquelle sont exposées les communes ne respectent pas leur quota de logements locatifs sociaux ;

Considérant que l'ESH Flandre Opale Habitat a obtenu 22 août 2025 un permis de construire pour la construction de 32 logements locatifs sociaux sur le site avenu du Calvaire à proximité de la mairie répartis en 10 PLAI,9PLUS et 13 PLS, ces derniers ayant une vocation de foyer logement géré par L'ADMR à destination de personnes âgées ;

Considérant que sur les dossiers de financement enregistrés par FOH auprès de DDTM du Pas -de Calais le 12 décembre 2022 il n'est prévu de subvention extérieure en -dehors de celle de l'Etat que pour les 9 PLAI et les 10 PLUS ;

Considérants qu'il convient pour la commune de conventionner dans un premier temps avec le bailleur afin de subventionner la construction de ces logements locatifs sociaux ;

Ceci exposé, sur proposition du maire, le conseil municipal :

1) approuve l'attribution d'une subvention de 84 300 € à l'ESH Flandre Opale Habitat pour 19 du projet de 32 logements locatifs sociaux situés sur le site avenue du Calvaire, décomposée en 60 000 € pour 10 PLAI et 24 300 € pour 9 PLUS ;

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 062-216207365-20261016-DELIB2026_50-AI

2) approuve la convention ci-annexée encadrant le versement de cette subvention et indique qu'elle pourra venir en déduction de la pénalité à laquelle est astreinte la commune pour non-respect de son quota annuel de logements locatifs sociaux, cette pénalité pouvant été majorée en cas de carence prononcée par L'Etat ;

3) indique que cette subvention sera versée sur l'exercice 2027 et que les crédits devront être inscrits au chapitre 20422 de la section d'investissement du budget primitif 2027 ;

A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les, jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Pierre-Luc RAVET

DGS

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 062-216207365-20261016-DELIB2026_50-AI